**Premier semestre**

|  |
| --- |
| M1-M2**Aires culturelles italienne, germanique, arabe, et russe** **Du *stato totalitario* du fascisme italien au « totalitarisme » islamique** **Débats historiographiques et usages politiques à propos d’une notion controversée**Enseignants :André FILLER (MCF HDR au département d’études slaves)Mathieu GUIDÈRE (PR au département d’arabe)René-Marc Pille (PR au département d’allemand)Xavier Tabet (PR au département d’italien)**Premier semestre 2017-2018**  Cours ouvert aux étudiants de Master Histoire, Master IEE, et de Master 1 et 2 sciences po, **mardi 15h-18h. Mail :** **xavier.tabet@wanadoo.fr** **SALLE B 313 / *Début le 19 septembre*** |
|  |

 Langue d’enseignement : français

 Langue des textes étudiés :français

Dans ce séminaire, nous nous proposons de retracer l'histoire et les usages politiques de la notion de totalitarisme, depuis l’apparition du terme au début des années 1920 en Italie jusqu’aux analyses d’Hannah Arendt dans *Les origines du totalitarisme* (1951), et jusqu’au « retour » de la notion dans le débat public actuel.

 Centré d’abord sur l’évocation historique du nazisme, du fascisme, et du bolchévisme, le séminaire portera sur les débats historiographiques et les principales interprétations qui ont été données de ces « phénomènes ». Seront évoquées non seulement les principales interprétations proposées par les historiens, mais aussi quelques-unes des controverses et usages politiques auxquelles elles ont donné lieu, de l’entre-deux-guerres jusqu’à nos jours.

 On ne se limitera pas, en effet, à l’évocation des travaux des spécialistes, mais l’on envisagera également certains usages publics, querelles politiques et « révisions » historiographiques des dernières décennies, jusqu’aux réapparitions récentes de cette notion controversée à propos des interprétations de la nature de « l’Etat islamique ».

**Bibliographie**

1. G. Gentile, B.Mussolini, « La doctrine du fascisme » (1932), in E. Traverso, *Le totalitarisme. Le XXème siècle en débat*, 2001, p. 122-137

2. L. Sturzo, « L’Etat totalitaire » (1936-1938), in E. Traverso, *Le totalitarisme. Le XXème siècle en débat*, 2001, p. 216-234.

3. Enzo Collotti, « L’Etat totalitaire », in E. Traverso, *Le totalitarisme. Le XXème siècle en débat*, 2001, p. 818-845.

4. Emilio Gentile, *La voie italienne au totalitarisme. Le parti et l’Etat sous le régime fasciste*, 2004 (1995). Le chapitre I : Le parti fasciste selon l’analyse politique des contemporains (p. 15-60).

5. Emilio Gentile, *La religion fasciste. La sacralisation de la politique dans l’Italie fasciste*, 2002 (1993). Le chapitre IV : La liturgie de l’harmonie collective (p. 157-197), et/ou la Conclusion : Le fascisme et la sacralisation de la politique (p. 288-305).

6. Emilio Gentile, *Qu'est-ce que le fascisme ? Problèmes et perspectives d'interprétation*, 2004 (2002). Le chapitre X : « L’homme nouveau » du fascisme, et/ ou le chapitre XI : La modernité totalitaire. Pages non indiquées.

7. Renzo de Felice, *Les interprétations du fascisme*, 2000 (1969). Le chapitre 2 de la première partie : Les interprétations « classiques », p. 49-99.

8. Renzo de Felice, *Intervista sul fascismo,* 1975 (non traduit en français). En entier, une centaine de pages.

9. Renzo de Felice, *Les rouges et les noirs*, 1999 (1995). En entier, un peu plus de 100 pages.

10. E . Traverso, *Interpréter les violences du XXème siècle*, 2011 (le chapitre 3 : « Fascisme. Sur G. L. Mosse, Z. Sternhell et E. Gentile », p. 91-127).

11. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme - Eichmann à Jérusalem*, Paris, Gallimard, 2002.

|  |
| --- |
| M1-M2**Aire culturelle italienne****De l’ennemi de la société à l’ennemi de l’Etat (droit et littérature, Italie, XVIIIème-XXème siècles).** Enseignant : Xavier Tabet (PR au département d’études italiennes)**Premier semestre 2017-2018** Cours ouvert aux étudiants de master IEE, et de M1/M2 sciences po, Licence italien et Licence Lea, Erasmus Italie, **jeudi 15h-18h, Mail :** **xavier.tabet@wanadoo.fr** **SALLE B 325 / *Début le 28 septembre*** |

Langue d’enseignement : français

Langue des textes étudiés : français

Le cours portera sur plusieurs figures juridiques, politiques et littéraires de « l’ennemi », à partir en particulier de ce laboratoire politique que représente l’Italie, des Lumières jusqu’au Fascisme. Au centre de notre parcours se situera l’évocation de « l’ennemi de l’Etat » dans le droit pénal du régime mussolinien, à partir des *leggi* *fascistissime* de 1925/1926. Si l’obsession, et l’absolutisation, de l’ennemi interne  est bien inhérente aux totalitarismes, le fait est cependant que ces régimes ont utilisé et étendu les mécanismes déjà présents dans la plupart des autres sociétés. Et qu’ils ont, dans une large mesure, utilisé les idées et les procédés de notre rationalité politique.

 Avant l’époque du Fascisme, nous évoquerons ainsi la constitution « biologique » de la figure de l’ennemi de la société, à partir des théories autour du « criminel né » chez l’italien Cesare Lombroso, le père de l’anthropologie criminelle en Europe, à la fin du XIXème siècle, lorsque l’on est passé de la réflexion sur les *Délits et les peines* (Beccaria, 1764) à celle sur *L’homme criminel* (Lombroso, 1876), c’est-à-dire du délit au délinquant, mais aussi de la répression du « fait » à celle de la « dangerosité ».

 Enfin, en nous rapprochant en revanche de notre propre époque, nous nous interrogerons sur la permanence et les transformations des figures de l’ennemi après 1945, lorsque se dessine une nouvelle figure : celle du criminel contre l’humanité - voire de « l’ennemi de l’humanité », selon les thèses de Carl Schmitt (1888-1985) -, après le procès de Nuremberg, à l’origine d’un droit pénal international et supra-étatique. Sera évoquée pour les années 1990 et 2000, par-delà le cadre italien, la nouvelle  guerre « globale », ou « totale », contre le « terrorisme islamique », perçu comme le nouvel ennemi de l’occident - et perçu bien souvent comme la manifestation d’un « fascisme », ou d’un « totalitarisme islamique ». Seront présentés également certains débats contemporains, parfois inquiétants, autour de ce que l’on appelle aujourd’hui le « droit pénal de l’ennemi », selon ceux qui estiment que la lutte contre le terrorisme - menée par les démocraties occidentales dans le cadre des lois d’exception et états d’urgence actuels, devenus la norme - doit amener à opérer la distinction entre un *droit pénal du citoyen* et un *droit pénal de l’ennemi*; une distinction justifiant des procédures extraordinaires envers des « non personnes », des procédures souvent attentatoires à l’état de droit.

 Interrogeant les permanences et transformations de la figure de l’ennemi aux XIXème et XXème siècles, à partir aussi de ce que Michel Foucault appelle « la notion d’individu dangereux », la perspective du cours sera bien à la croisée du juridico-politique et du littéraire. Et l’on évoquera l’œuvre d’auteurs importants pour comprendre l’évolution des représentations modernes de la criminalité, comme Cesare Beccaria (1738-1794), Cesare Lombroso (1835-1909), Emile Zola (1840-1902), ou Primo Levi (1919-1987).

Bibliographie indicative :

Cesare Beccaria, *Des délits et des peines*, traduction et annotation par A. Fontana et X. Tabet, Gallimard, Bibliothèque de Philosophie, 2015

Primo Levi, *Si c’est un homme*, 1947 (toute édition de poche convient)

Stephen Jay Gould*, La mal-mesure de l’homme*, Paris, Odile Jacob, 1997

Jean-Claude Monod, *Penser l’ennemi, affronter l’exception*, Paris, La Découverte, 2016

Emile Zola, *La bête humaine*, 1876 (toute édition de poche convient)

*Une bibliographie plus détaillée et des indications de lectures seront fournies aux étudiants lors du premier cours.*